

NOUVELLE-CALÉDONIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DU MONT-DORE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

ARRETE DU MAIRE

N° **127** /25 du **25 FEV. 2025**

Mise à disposition de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore
au Lions Club Mont-Dore Deliciosa, le samedi 12 avril 2025

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°278/21 du 28 mai 2021 portant délégation de signature au premier adjoint au Maire,
Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN ;

Vu la délibération n°103/24/XII du 12 décembre 2024 fixant le tarif des divers droits municipaux,
des redevances et taxes pour l'année 2025 ;

Vu le courrier du Lions Club Mont-Dore Deliciosa, en date du 31 janvier 2025.

ARRETE

Article 1 : La mise à disposition de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore au Lions Club Mont-Dore Deliciosa, représenté par sa Présidente Madame Jacqueline JOHNSTON, pour l'organisation d'un loto, le samedi 12 avril 2025 de 10h00 à 17h00 est consentie à titre gratuit.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis au Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et notifié à l'intéressé(e). Il fera l'objet d'un compte-rendu devant le Conseil municipal.

Fait au Mont-Dore, le **25 FEV. 2025**

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint


Jean-Jacques AFCHAIN

Ampliations

Subdivision Administrative Sud

Intéressé(e)

Direction des Finances et de l'Informatique (SF)

Secrétariat Général (SAG : registre et CR au CM)